



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51

www.ville-sausset-les-pins.fr

Publie le 08/10/2026

Page 42^e
à 25/109126

ARRETE DU MAIRE N°2026-391

Pôle : Sécurité

Portant Création d'une piscine au 5 boulevard Alphonse Daudet pour les 25 et 28
Septembre 2026

Nomenclature ACTES : 6.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212.1 à 2212-2, L2213-1,

VU les articles R 325-1 à R 325-52 du Code de la route,

VU l'article 417-10 du Code de la route,

VU l'article R610-5 du Code pénal,

VU l'arrêté municipal 46/2011 règlementant la durée de stationnement sur la commune,

VU l'arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône n°002488 du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

VU le règlement sanitaire départemental et les articles 99 – 99.2 – 99.3 – 99.4 -99.7,

VU l'arrêté municipal 189/2003 interdisant les travaux de la commune du 15 juin au 15 septembre,

VU la délibération du conseil municipal en date du 16/12/2021 concernant les redevances d'occupation du domaine public,

VU la demande formulée par Mas terrassement entrepreneur ,sis 87 chemin des Orchidées 13420 Gemenos, intervenant pour Mr Guillaume Gilbert,

CONSIDERANT que les travaux projetés nécessitent une occupation temporaire du domaine public et que cette autorisation est accordée sous réserve du respect des prescription de sécurité,

CONSIDERANT la nécessité de garantir la sécurité des usagers et la libre circulation,

CONSIDERANT que pour ces motifs, il convient que des dispositions soient prises pour prévenir les accidents qui pourraient survenir en ces lieux.

ARRETE

ARTICLE 1 : Les 25 et 28 Septembre 2026 (soit 2 jours) des travaux de création d'une piscine au 5 boulevard Alphonse Daudet seront réalisés par l'entreprise Mas terrassement à la demande de Mr **GILBERT Guillaume**.

ARTICLE 2: Les véhicules et autres engins seront stationnés conformément aux normes de sécurité en vigueur, par l'entrepreneur Mas Terrassement sur une partie du trottoir situé Avenue Alphonse Dauset 13960 Sausset les Pins.

2 bennes seront stationnées devant le 5 boulevard Alphonse Daudet durant la durée des travaux de 8h00 à 14h30.

Un passage protégé pour les piétons sera aménagé via une déviation sécurisée.

Les travaux sont interdits la nuit le week-end et les jours fériés..



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

ARTICLE 3 : Monsieur **Guillaume GILBERT** devra s'acquitter d'une redevance d'occupation du domaine public d'un montant total de 42 € à savoir :

- 42 € pour la 1^{ère} semaine
- 63 € pour chacune des semaines supplémentaires, emplacements et semaines (63 x 7) = 441 €

Cette redevance devra être versée auprès du régisseur principal. En cas règlement par chèque, l'établir à l'ordre du Trésor Public.

ARTICLE 4 : La société Mas Terrassement, mandatée par Mr **GILBERT Guillaume** veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la durée de l'occupation.

En cas de dégradation de salissure, la commune de Sausset-les-Pins fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs de **Monsieur GILBERT Guillaume**.

ARTICLE 5 : La présente autorisation est pour tout ou partie révocable à tout moment et sans indemnités, pour des raisons d'ordre général ou pour le non-respect des prescriptions définies par le présent arrêté.

ARTICLE 6 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies selon les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Directeur du pôle sécurité, Monsieur le Directeur du pôle technique ainsi que leurs subordonnés sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera tenu à la disposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'ISTRES et publié au recueil des actes administratifs de la ville de Sausset-les-Pins.

Fait à Sausset-les-Pins, le 24 Septembre 2026



Par délégation du Maire
Cédric PETIT